



N° 44

juillet 2020

SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



La Tribune du Conseil...

Dans ce numéro :

SOMMAIRE : tribune du conseil	p. 1
Infos pratiques.....	p. 2
Infos pratiques.....	p. 3
- Élections municipales.....	p. 4
- Budget prévisionnel 2020.....	p. 5-6
- Commissions de travail.....	p. 7
- Travaux 2020.....	p. 8-9
- Achat de bien immobilier.....	p. 10
- Désherbant.....	p. 10
- Incivilités.....	p. 11
- Journée défense et citoyenneté.....	p. 11
- Panneau pocket.....	p. 11
- Les prisonniers de guerre 39-45.....	p. 12-14
- Communiqué ONF.....	p. 15-17
Inter-communalité	
- Syndicat de l'eau et assainissement	p. 18
- SMOM.....	p. 18
Associations	
- Musique, culture et patrimoine.....	p. 19
- FCV.....	p. 20
- Vie associative : calendrier.....	p. 21
État civil.....	p. 22
Les commerces.....	p. 23

Plusieurs évènements ont marqué ce premier semestre 2020. Nous ne pouvons occulter cette catastrophe sanitaire mondiale ayant entraîné et entraînant encore malheureusement le décès de centaines de milliers de personnes à travers le monde. Nous avons une pensée pour tous ces défunts et pour tous les soignants qui ont donné parfois leur vie pour en sauver d'autres.

Bousculés dans nos vies quotidiennes, contraints de rester confinés, nous n'avons nullement l'habitude de cette limitation de nos libertés, de cette rupture dans nos pratiques et dans notre vie sociale.

Le port du masque dans beaucoup de circonstances, les gestes barrières, sont devenus des réflexes.

Souhaitons collectivement que la levée progressive de ces mesures quelque peu liberticides mais nécessaires aient été suffisantes et que le pire soit bien derrière nous.

Le début du confinement a coïncidé avec le premier tour des élections municipales. Un seul tour de scrutin a été nécessaire pour que la liste que j'ai eu le plaisir de conduire soit élue, et nous tenons à vous remercier de la confiance accordée. Installé, le Conseil Municipal a déjà commencé à travailler, et même si la période de confinement a fortement ralenti certains projets, d'autres suivent leur cours quasi normalement. Doté d'un budget contraint mais suffisant pour mettre en œuvre dès cette année le plan pluri-annuel d'investissement prévu, la commune continue, pour cette première année de mandat un peu perturbée, d'évoluer et de proposer à ses habitants, ses associations, un cadre de vie agréable, serein et paisible.

Le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons un bel été, en espérant vous retrouver prochainement lors d'une manifestation festive dont nous gardons précieusement le secret de la réussite.

Christian CHARLOT
Maire

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, **Christian CHARLOT**, les mardi et jeudi de 17h à 18h30, le vendredi de 16h à 18h et sur rendez-vous

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Le premier adjoint : François SOUVERAIN : 06 74 79 63 82

Ou le second adjoint : Christian GRADELET : 06 70 33 95 51

Secrétariat de mairie :

♦ **Les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h ;**

♦ **Le vendredi de 16h à 18h**

Téléphone : **03 80 75 89 29**, fax : **09 74 71 82 33**

Adresse E-mail de la mairie : **saintseine.vingeanne@free.fr**

Adresse Internet : **http://saintseine.vingeanne.free.fr**

SALLE POLYVALENTE (location salle : Danielle BOUCHARD : 03 80 75 88 78)

Service postal : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

Gendarmerie : 03 80 10 08 30

Électricité : EDF : 08 10 33 30 21

Eau et assainissement : syndicat : 03 80 75 89 29 et 06 37 02 85 41. **SAUR urgences** : 03 70 48 80 09

Ordures ménagères : **SMOM** : 03 80 95 21 10

Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille. Voir calendrier du SMOM

Déchetterie : ouverture : le lundi de 9h à 12h, le mardi, le jeudi et le samedi de 14h à 17h

Pôle scolaire de Fontaine-Française. Maternelle et Primaire : 03 80 75 90 02

Collège de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

Communauté de communes : 03 80 36 53 51

Hébergement :

- Château de Rosières : 06 37 58 68 52.
- La Brocantine : 03 80 95 40 56. (Fontaine-Française)
- les Boiseries : 03 80 75 81 94. (Fontaine-Française)
- Le Moulin : 06 70 90 01 57. (Fontaine-Française)

Les Associations :

- ⇒ Amicale des Sapeurs-pompiers : Gilles COMMANS : 06 87 03 96 74
- ⇒ Le club du 3^{ème} âge (RDV tous les mercredis d'octobre à mai, à la salle polyvalente) : Monique PALIOT 06 42 72 45 04
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Gérard DUPUY : 06 43 98 45 36
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions : Éric CHEVALIER: 06 80 38 36 51
- ⇒ La Saint Hubert. Amicale de chasseurs : Christian GRADELET : 06 70 33 95 51
- ⇒ Musique, culture et patrimoine, organisation de concerts dans l'église : Bernadette BERTIN : 06 81 41 09 71
- ⇒ BTC : Ball Trap Club de la Vingeanne : Gérard PERREAU : 06 85 07 36 32
- ⇒ L'ANE : Association de Nos Enfants : Frédéric MAIRE : 06 78 72 21 48
- ⇒ Anciens Combattants : Philippe CARRIOT : 06 87 31 57 72
- ⇒ Le P'tit Bouchon Saint Seinois : Julien NICOLLE : 06 42 57 42 48

INFORMATIONS PRATIQUES

Les services de santé sur la commune de Fontaine-Française :

- Docteurs BRUNET, maison médicale : 03 80 75 93 19
- SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18
- Pharmacie REICHENBACH : 03 80 75 80 16
- Cabinet infirmier : Alexandra et Fabien GUINOT, Caroline PAQUEREAU, maison médicale : 03 80 75 48 05 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 9h et de 17h à 17h30)
- Kinésithérapeutes : Delphine MAS et Mélanie GUERINON, maison médicale : 03 80 75 52 36
- Orthophoniste : Émilie SAUVAGEOT, rue de l'Église : 03 80 75 84 45
- Pédicure : Jessica MATHOREL, maison du Val de Vingeanne, chaque mardi : 06 65 09 58 88
- Ostéopathe : Maël GUENIN, 47 rue de la Maladière : 06 73 09 07 13

Les services de santé à proximité :

Autrey-lès-Gray :

- Pharmacie Bernard THOMAS : 03 84 32 32 76

Pharmacies

Gray :

- VITTER-DEBRAY : 5 quai Mavia : 03 84 65 00 06
- De l'Hôtel de Ville : 17 place Général De GAULLE : 03 84 65 03 53
- De la Croisée : 1 avenue Charles COUYBA : 03 84 65 11 57 (Arc-lès-Gray)
- Moderne : 21 avenue CARNOT : 03 84 65 07 08
- Des Capucins : Av Maréchal LECLERC : 03 84 65 14 00

Champlitte : 03 84 67 64 07

Mirebeau : 03 80 36 70 93

Selongey : 03 80 75 70 52

Is-sur-Tille :

- 2 avenue CARNOT : 03 80 95 01 82
- 42 place Général LECLERC : 03 80 95 52 22

Marcilly-sur-Tille :

- 36 Grande rue : 03 80 95 18 38

En cas d'absence de médecin appeler le 15 , portable : 112

Pompiers 18

SAMU : hôpital de Dijon : 15 ou portable : 112

Hôpital de Gray : Urgences, Radiologie : 03 84 64 61 61

Divers

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86-Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h

Aide sociale :

Assistante sociale : Édith REMIOT : 03 80 63 25 20

PMI (protection maternelle et infantile) : 1^{er} jeudi de chaque mois. RDV au 03 80 63 25 20

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Le nouveau Conseil Municipal

Les élections du 15 mars dernier ont permis aux dix conseillers sortants et au nouveau candidat d'être élus après le premier tour de scrutin.

Les candidats vous remercient pour la confiance que vous leur avez accordée.

Dans des conditions sanitaires particulières, l'installation du Conseil Municipal a eu lieu le 25 mai. Christian Gradelet a été élu deuxième adjoint, François Souverain 1^{er} adjoint, Christian Charlot a été reconduit dans ses fonctions de maire.

Pour rappel, voici la liste des conseillers municipaux :

Christian Charlot, Maire

François Souverain, 1^{er} Adjoint

Christian Gradelet, 2^{ème} adjoint

Isabelle Bergerot,

Philippe Carriot,

Éric Chevalier (absent sur la photo)

Noëlle Faivre,

Annick Gradelet,

Nicolas Lab,

Michèle Marsolat,

Jérôme Souverain



LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

Le budget prévisionnel de fonctionnement a vu ses charges de fonctionnement baisser de 5% (-11 000 €) : des travaux d'entretien importants ne sont pas à réaliser cette année. Les recettes de fonctionnement sont légèrement en hausse de 8% (23 190) du fait essentiellement d'une dotation du département sur les *droits de mutation* (ventes de bien immobilier en Côte d'Or) et la fin du remboursement de l'emprunt de la forêt communale.

La commune dispose d'une capacité d'autofinancement d'environ 60 000 euros pour 2020. La part communale de l'ensemble des travaux prévus (voir article consacré à ce dossier) sera entièrement financée par celle-ci.

Les taux d'imposition ne varient pas, ni au niveau communal, ni au niveau intercommunal. La hausse de 1,2% des valeurs locatives, imposée par l'État, pourra malgré tout être sensible pour les contributeurs de la taxe d'habitation .

Les avis d'attribution de subventions d'investissement sont arrivés, ils concernent le déplacement de l'abri bus et la réhabilitation de la chaussée de la ruelle de la friche près du container à verre et les travaux de la RD 930 F sur laquelle la bande de roulement a été refaite et des

bordures posées. La réfection du mur de la ruelle de la Baudotte, subventionnée elle aussi, est en cours.

Au hangar, l'ouverture d'une porte de secours ainsi que la pose d'une alarme sont des aménagements réalisés pour partie.

Le Syndicat d'Électrification de Côte d'Or (Siceco) nous accompagnera cette année sur la phase travaux quant à l'éclairage du terrain de l'esplanade où se situent les terrains de boules, à la pose de nouveaux points d'éclairages publics dans le village afin de combler les zones sombres et sur la phase étude pour passer tout l'éclairage public en LED.

L'achat d'un nouveau tracteur (dépense non subventionnée) complétera le programme 2020.

La relative pause de 2019 en matière d'investissement (la fin des travaux de l'église, l'étude éclairage public ruelle de l'abreuvoir, l'acquisition de la cabane à livres, les travaux du parterre de la Mairie, ont été réalisés malgré tout...) a porté ses fruits puisque notre capacité d'autofinancement a doublé cette année.



Le nouveau tracteur de la commune

BUDGET PREVISIONNEL 2020**CHARGES EN €**

ACHATS	27 400
Combustibles, carburants, fournitures d'entretien, fournitures d'équipement, fournitures de voirie, fournitures administratives...	
SERVICES EXTERIEURS	40 100
Locations, petits travaux de voirie, entretien foret, entretien matériel roulant, entretien bâtiments, maintenance, assurances, frais postaux, télécommunications, frais de réception, frais de déplacement...	
IMPOTS ET TAXES	3 450
CHARGES DE PERSONNELS	86 960
FNGIR (participation à l'ex taxe professionnelle)	29 048
AUTRES CHARGES	28 206
Service incendie, Siceco, transports scolaires, interet emprunt...	
Part communale des travaux et investissements	61 910
TOTAL	277 074

PRODUITS EN €

PRODUITS DES SERVICES ET VENTE	14 790
Coupes de bois, affouages, locations, droits de chasse,	
IMPOTS ET TAXES	187 057
Impôts locaux, droits de mutation (conseil départemental)	
DOTATIONS DE L'ÉTAT	58 227
REVENUS DES IMMEUBLES	17 000
TOTAL	277 074

COMMISSIONS DE TRAVAIL

Les commissions de travail ont été créées. Elles ont pour objectif de faire des propositions au conseil municipal sur tous les sujets de la vie communale.

Un ou plusieurs experts peuvent y être associés ponctuellement afin d'apporter un regard technique et d'éclairer les débats afin que les élus prennent leurs décisions en toute connaissance.

La fréquence de leurs réunions est variable selon les dossiers et l'actualité.

Le Maire est Président de toutes les commissions mais il délègue à ses adjoints et conseillers municipaux le soin de la gestion des commissions.

Concernant le Syndicat d'eau et d'assainissement, le Syndicat d'électrification (SICECO), les délégués représentent la Commune et soutiennent ses intérêts.

Le Maire et le 1^{er} adjoint sont, de par la loi, représentants de la Commune à la Communauté de Communes.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Commissions	Membres
Travaux Bâtiments communaux	François SOUVERAIN Annick GRADELET Noëlle FAIVRE Éric CHEVALIER
Bois communaux Chemins communaux	Christian GRADELET Philippe CARRIOT Nicolas LAB Jérôme SOUVERAIN François SOUVERAIN
Cimetière	Philippe CARRIOT Isabelle BERGEROT Michèle MARSOLAT
Espaces verts Fleurissement	Annick GRADELET Michèle MARSOLAT Noëlle FAIVRE Isabelle BERGEROT
Communication	Christian CHARLOT Philippe CARRIOT François SOUVERAIN
Appel d'offres Finances Impôts Élections	Christian CHARLOT Annick GRADELET Noëlle FAIVRE Michèle MARSOLAT François SOUVERAIN Philippe CARRIOT
Fêtes Cérémonies	Annick GRADELET Éric CHEVALIER Philippe CARRIOT Noëlle FAIVRE Michèle MARSOLAT Isabelle BERGEROT
Communauté de Communes	Christian CHARLOT François SOUVERAIN
SICECO	François SOUVERAIN Nicolas LAB
Syndicat Eau Assainissement	Christian CHARLOT Philippe CARRIOT
Correspondant Défense	Philippe CARRIOT

TRAVAUX 2020

Malgré la période de confinement, les travaux prévus au budget 2020 ont pu toutefois être engagés. Pour certains, ils étaient attendus depuis plusieurs années notamment ceux de la route départementale RD30F.

Ruelle de la Baudotte, malgré des consolidations déjà effectuées, des risques importants d'éboulements ont contraint la municipalité à engager des travaux de rénovation. Ces travaux sont en cours de réalisation. Ils ont été confiés à une association de réinsertion sociale, DEFI 21 comme l'avaient été auparavant ceux du lavoir situé rue de l'Abreuvoir du Cornot.

Seuls les coûts de fourniture des matériaux seront à la charge de la commune et budgétisés à hauteur de 4 000 €. Les coûts de main d'œuvre sont pris en charge par le Conseil Départemental.

La ruelle sera libre à la circulation piétonne dès la fin de l'intervention.

Sur la Route Départementale 30F, les travaux de réfection de la surface de roulement entre la Rue de Rosières et le lotissement "Les Vausselettes" sont terminés. Si c'est le Département qui a pris en charge ces travaux, c'est à la commune que reviennent les travaux de mise en place de bordures, la création de trottoirs et le marquage au sol (passage piéton, Stop...) entre la rue de Belle Charme et le chemin des Vausselettes, soit 18 000€.

La mise en place de ce revêtement nécessitait de neutraliser la circulation durant une période déterminée et imposée par le Département et l'entreprise titulaire Roger Martin. Des informations ont été distribuées à l'ensemble des riverains et des agriculteurs locaux. La très grande majorité des riverains et des Saint Seinois a respecté ces directives et nous les en remercions, mais malgré la mise en place de barrières de condamnation de la voie après travaux il est déplorable de constater que quelques usagers (d'ici ou d'ailleurs...) ont fait fi de ces recommandations et de la signalétique mettant en péril un ouvrage attendu depuis plusieurs années.

Le déplacement de l'abri bus reste toujours d'actualité et devrait être concrétisé au mois de septembre 2020.

Matériel roulant.

Acheté 13 000€ en 2003 (pour une date de première mise en circulation en 1984 soit 36 ans

d'âge) le tracteur de la commune présentait un certain nombre de travaux à engager pour sa remise en état (joint de culasse, pompe à eau, différents problèmes électriques....).

Plusieurs alternatives ont été envisagées : sa remise en état, son remplacement par un autre tracteur ou un autre type de véhicule.

Compte tenu du montant des réparations, de l'état général de celui-ci et la nécessité d'un engin dans la commune en mesure d'assurer le déneigement, le traitement des déchets verts, le broyage de certains espaces..., le conseil municipal a décidé son remplacement par un nouveau tracteur.

Le coût de l'investissement, en tenant compte du montant de la reprise de l'ancien matériel et le retour de TVA est de 15 000€.

Pour information la tondeuse utilisée récemment est un matériel prêté en attente du retour de réparation de celle de la commune.



La ruelle de la Baudotte

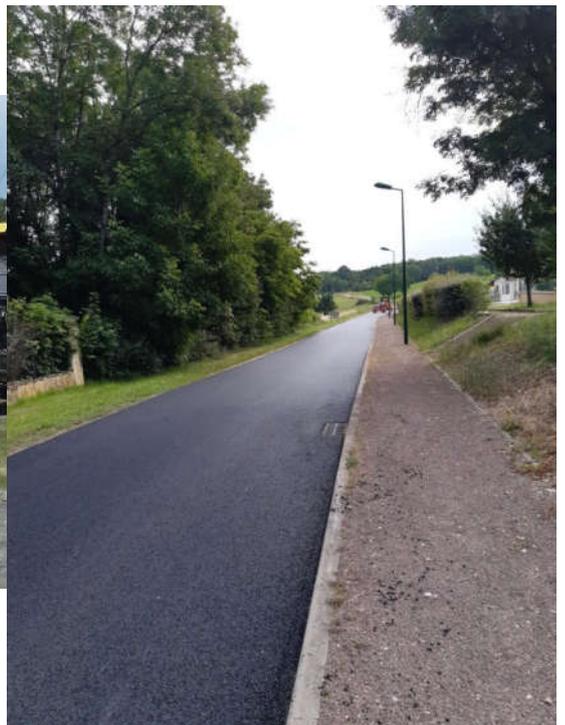
TRAVAUX 2020



Pieds de murs fleuris



Réfection de la RD 30F (Route du Cornot)



ACHAT DE BIEN

La Commune a acheté récemment une maison à Saint Seine. Il s'agit de la Maison « DENOJEAN ». Située rue de Fontaine, face au château, elle était en vente depuis quelques mois et le précédent Conseil Municipal a souhaité s'en porter acquéreur pour la somme de 47 000 euros financés par un emprunt à très court terme à moins de 0.5% de taux d'intérêts.

L'objectif est de créer dans cet ensemble, 2 cellules commerciales.



L'architecte choisi pour réaliser l'étude devra articuler sa mission autour de 2 étapes :

Un diagnostic architectural et sanitaire de l'ensemble de l'édifice (une expertise avait été réalisée avant l'achat) et un travail de projection chiffrée pouvant se décliner suivant plusieurs scénarii en fonction des capacités d'engagement financier de la commune et des subventions à attendre seront menés.

C'est un projet qui s'étirera dans le temps, sur plusieurs mois, la crise sanitaire passée par là a retardé cette première phase d'action et les dépôts des dossiers de demande de subventions.

L'avancée du projet sera communiquée au fur et à mesure des « étapes clés ».

Une volonté de dynamiser le commerce local existe, elle rencontre des partenaires intéressés, le tout dans un contexte politique porteur. Ce sont là les ingrédients d'une recette réussie.

LES DESHERBANTS

Cette fois c'est bel et bien fini... terminé le désherbant traditionnel, même dans les cimetières, seuls lieux dans lesquels les Communes avaient le droit de l'utiliser...

Il a fallu faire preuve d'imagination pour remplacer le glyphosate créé dans les années 1950 par le Suisse Henri Martin. Brûlage, piochage, arrosage avec des produits de la nouvelle génération (moins polluant...), et semis de fleurs de pieds de mur.

Ce printemps et cet été, l'essai mené par l'em-

ployé communal (voir Saint Seine Info de décembre 2019) a plutôt été concluant.

De jolies bandes de fleurs ont émergé d'entre les pierres, dans les interstices. Si ces fleurs sont annuelles et sèmeront leurs graines au gré du vent, nous allons malgré tout être attentifs à la propreté des lieux où les semis sont impossibles.

Tous les goûts sont dans la nature, toutes les couleurs également...

INCIVILITÉS

C'était pourtant fini

Il n'était plus d'actualité ces dernières années d'avoir à faire face à des actes incivils dans notre commune.

Ces derniers mois, nous avons remarqué quelques dégradations issus de soirées sans doute trop arrosées (bouteilles retrouvées), ou de concours stupides pour épater la gente féminine... Le préau de la Mairie, théâtre des exploits et lieu de rendez-vous de jeunes locaux et de

jeunes de villages voisins est souvent utilisé.

Les regroupements ne posent soucis qu'à partir du moment où les protagonistes laissent derrière eux déchets, dégradations et autres traces de leur passage ou que le volume sonore de leur enceinte perturbe les voisins.

Ils sont prévenus. Nous n'hésiterons pas à porter plainte auprès de la gendarmerie, photos à l'appui. Notre assurance pourra alors se retourner contre les auteurs.

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

La journée défense et citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions. La JDC fait suite au recensement militaire (ou "recensement citoyen"). Vous devez y participer avant votre 18^e anniversaire (ou avant votre 25^e anniversaire dans certains cas)

Pour l'instant les journées Défense et Citoyenneté sont suspendues jusqu'au 31 août 2020. Elles devraient reprendre au mois de septembre.

Le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté est un document requis pour s'inscrire à un examen (baccalauréat, BEP...) ou à un concours et ce, jusqu'au 25^e

anniversaire du candidat.

Dans le cadre du report des Journées Défense et Citoyenneté, les candidats au baccalauréat ou autres examens (hors celui permis de conduire) ne disposant pas de certificat de participation à la JDC, pourront fournir les pièces suivantes :

- pour les moins de 18 ans, l'attestation de recensement
- pour les plus de 18 ans, l'attestation provisoire "en instance de convocation »

Pour effectuer votre JDC, vous devez au préalable vous faire recenser auprès de votre mairie après le jour de vos 16 ans.



PANNEAUPOCKET

SUIVEZ L'ACTUALITÉ SAINT SEINOISE

Avec l'application Panneau Pocket

La commune de **SAINT SEINE SUR VIN-GEANNE** est adhérente à l'application **Panneau Pocket**

Cette application **GRATUITE**, et utilisable de manière **illimitée** pour smartphones et tablettes vous permet d'être **informé des évènements** et des **publications de la Mairie**.

MODE D'EMPLOI :

Sur le site de téléchargement des applications de votre smartphone ou tablette (Play Store – Apple Store...) :

- Entrez « PanneauPocket » dans la barre de recherche
- Le logo PanneauPocket apparaît
- Cliquez sur « installer » ou « Obtenir »
- Ouvrez l'application et autorisez les notifications
- Entrez « Saint Seine Sur Vingeanne » dans la barre de recherche en haut de l'écran
- Désignez ensuite la commune en favori en cliquant sur le cœur jaune

Vous recevrez une notification à chaque nouvelle publication de la Mairie

Utilisation gratuite illimitée

Déjà près de 150 utilisateurs réguliers

DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

LES PRISONNIERS DE GUERRE DU VILLAGE

Le 22 juin 1940, dans la forêt de Rethondes et après 5 semaines de combat, la France capitulait face à l'Allemagne nazie. Outre les conséquences pour les français et le reste du monde, 1,8 million de soldats seront capturés par les Allemands et envoyés pour la plupart en Allemagne. 51 000 d'entre eux décéderont en captivité et 330 000 s'évaderont. Le retour en France de ses soldats se fera dans l'indifférence, les français voulant oublier cette période sombre de notre histoire.

Les soldats de 1940 sont aussi accusés d'avoir été peu combattifs et d'avoir manqué de courage face aux allemands. Grâce aux historiens, on sait aujourd'hui que tout cela est faux. Les soldats français de 1940 n'ont pas manqué de combativité. 100 000 d'entre eux vont perdre la vie entre septembre 1939 et juin 1940 et, par exemple, les combats du 15 juin 1940 à Gray pour empêcher les allemands de s'emparer des ponts sur la Saône témoignent de leur pugnacité à tenir tête aux fantassins allemands. De même, dans les Alpes, l'armée italienne sera tenue en échec par l'armée française.

Si des fautes sont à rechercher, elles se trouvent du côté de l'état-major français et de son chef le général Maurice Gamelin. Piètre stratège et piètre tacticien, il n'a pas su réorganiser ni même commander efficacement l'armée française de 1940. Alors qu'il avait le plan d'attaque allemand dans les mains ainsi que la date et l'heure du déclenchement des hostilités, il ne cherchera nullement à contrecarrer celui-ci se contentant d'appliquer son plan qui fera le jeu des généraux allemands.

Le maréchal Philippe Pétain et Pierre Laval le 17 juin 1940 parachèveront la défaite en appelant à cesser le combat. La collaboration suivra ensuite.

Il a été recensé 22 prisonniers de guerre, habitants ou natifs de Saint-Seine-sur-Vingeanne. La liste n'est pas exhaustive et les informations méritent d'être complétées notamment par la date de retour en France des prisonniers.

Les « frontstalags » sont des camps de prisonniers en France, les « oflags » des camps de pri-

sonniers pour les officiers en Allemagne et les stalags des camps de prisonniers pour les sous-officiers et hommes de troupes en Allemagne

Roger Faivre : Né à Fontenelle, il a 26 ans en 1940. Mobilisé au 27^{ème} régiment d'infanterie, il est détenu au stalag 17A Kaisersteinbrunn (Autriche)

Paul Faivre : Né à Fontenelle, il a 23 ans en 1940. Mobilisé au 31^{ème} régiment de dragon, il est détenu au stalag 8C Sagan (Pologne). Il rentrera en France le 28 mai 1945.

Henri Guerrin : Né à Montpellier, il a 40 ans en 1940. Mobilisé au 81^{ème} régiment régional, il est détenu au stalag 1A Stablack (Pologne).

Marcel Noir : Né à Saint-Sauveur (Haute Saône), il a 22 ans en 1940. Mobilisé au 27^{ème} régiment d'infanterie, il est détenu au stalag 6F Borcholt (Allemagne) puis Münster (Allemagne).

Maurice Michaud : Né à Saint-Seine-sur-Vingeanne, il a 39 ans en 1940. Mobilisé au 81^{ème} dépôt régional, il est détenu au « frontstalag » 171 Rouen puis au stalag 12A Limburg (Allemagne). Il sera rapatrié en avril 1943.

René Massironi : Né à Saint-Seine-sur-Vingeanne, il a 22 ans en 1940. Aspirant à l'école d'artillerie de Fontainebleau, il est détenu au stalag 13C Hammelburg (Allemagne).

Charles Tonnet : Né à Mornay, il a 33 ans en 1940. Mobilisé au 48^{ème} régiment d'artillerie, il est détenu au stalag 9A Ziegenhain (Allemagne).

Léon Gauthier : Né à Lux, il a 29 ans en 1940. Mobilisé au 5^{ème} bataillon de mitrailleurs, il est détenu au stalag 8C Sagan (Pologne).

Pierre Gauthier : Né à Lux, il a 31 ans en 1940. Mobilisé au 161^{ème} régiment d'infanterie de forteresse, il est détenu au stalag 12A Limburg (Allemagne).

Gilles Grossaulles : Né à Saint-Seine-sur-Vingeanne, il a 22 ans en 1940. Mobilisé au 121^{ème} régiment du train, il est détenu au stalag 5C Offenbourg (Allemagne).

DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

LES PRISONNIERS DE GUERRE DU VILLAGE

Pierre Joly : Né à Saint Seine-sur-Vingeanne, il a 34 ans en 1940. Mobilisé au 248^{ème} régiment d'artillerie, il est détenu au stalag 3B Fürstenberg (Allemagne).

Robert Nicolin : Né à Saint-Seine-sur-Vingeanne, il a 24 ans en 1940. Mobilisé au 1^{er} régiment d'artillerie, il est détenu au stalag 17A Kaisersteinbruch (Autriche).

Louis Joly : Né à Saint-Seine-sur-Vingeanne, il a 28 ans en 1940. Il est mobilisé au 607^{ème} RIP (régiment de pionniers ?). Son lieu d'internement est inconnu.

Henri Lamartinèche : Né à Saint-Seine-sur-Vingeanne, il a 21 ans en 1940. En compagnie d'instruction lorsqu'il est capturé, il est détenu au stalag 7A Moosburg (Allemagne)

Armand Gattaut : Né à Saint-Seine-sur-Vingeanne, il a 23 ans en 1940. Mobilisé au 4^{ème} régiment d'infanterie, il est détenu au stalag 17B Gneixendorf (Autriche).

Robert Gattaut : né à Saint-Seine-sur-Vingeanne, il a 22 ans en 1940. Mobilisé au 48^{ème} régiment d'infanterie, il est détenu au stalag 13A Sulzbach (Allemagne).

François Michaud : Né à Saint-Seine-sur-Vingeanne, il a 45 ans en 1940. Mobilisé en 1915, il est interné en Allemagne jusqu'en 1919. Mobilisé de nouveau en 1940 au 81^{ème} dépôt d'infanterie, il est capturé le 16 juin 1940. Il est détenu au frontstalag 151 Montargis (Loiret) puis 190 Charleville (Ardennes).

Maurice Poissenot : Né à Saint-Seine-sur-Vingeanne, il a 23 ans en 1940. Mobilisé au 145^{ème} régiment d'artillerie, il est interné au stalag 3C Küstrin (Pologne).

Aristide Babouillard : Né à Saint-Seine-sur-Vingeanne, il a 44 ans en 1940. Mobilisé d'avril 1915 à septembre 1919, il est de nouveau mobilisé en mars 1940. Affecté au 81^{ème} dépôt régional, il est capturé le 16 juin 1940 à Montbard et sera libéré le 8 mars 1941.

Lucien Sanzogni : Né à Saint-Seine-sur-

Vingeanne, il a 28 ans en 1940. Mobilisé au 2^{ème} BCP, il est détenu au stalag 2A Neubrandenburg (Allemagne).

Ernest Rouard : Né à Saint-Seine-sur-Vingeanne, il a 35 ans en 1940. Il semblerait qu'il ait été mobilisé dans la Marine Nationale en 1940. Il est détenu au frontstalag 131 Saint Lo (Manche).

Lucien Colson : Né à Saint-Seine-sur-Vingeanne, il a 28 ans en 1940. Mobilisé au 48^{ème} RP, il est détenu au stalag 2A Neubrandenburg (Allemagne).

Les prisonniers de guerre ne seront pas oubliés durant la guerre. Des comités d'assistance aux prisonniers de guerre seront mis en place au niveau national et au niveau communal. À Saint-Seine-sur-Vingeanne, des dons, des quêtes lors de mariage, « des séances récréatives » permettront d'améliorer le quotidien des prisonniers par l'envoi de colis et de courrier. Néanmoins, à partir de juin 1944, les communications avec l'Allemagne seront coupées et les prisonniers de guerre vont voir leur situation déjà compliquée se dégrader.

De la défaite de 1940, l'État français de Vichy a largement contribué à rendre responsable les militaires sur le terrain ainsi que bien d'autres français. Malgré le travail des historiens qui démontre le contraire, cette propagande de Vichy, 80 ans plus tard est toujours bien présente dans les esprits. Aujourd'hui, il est temps de réhabiliter les soldats de 1940 dans l'histoire de France et dans les cérémonies officielles.



LA VENTE DE CE SOUVENIR REVIENT EN PARTIE AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE "FRANCE COMBATTANTE"

CE SOUVENIR NE PRÉSENTE AUCUN CARACTÈRE OFFICIEL

Recettes		
17 mai 1942	Matinée entrées	2488, 00
	Soirée entrées	1087, 50
	Vente de chocolat et enchères	7023, 50
	Chocolat et Buffet	3078, 00
	" " "	645, 60
24 mai 1942	Soirée entrées	1038, 00
	Vente de chocolat et Buffet	2460, 00
25 mai 1942	Matinée entrées	1200, 00
	Vente de chocolat et Buffet	2479, 00
	Don d'un gagnant de la tombola	11, 50
	Don	5, 00
	Vente de gâteaux (Liège)	235, 00
	Don de M ^{lle} Jacquinet	40, 00
	Don anonyme	10, 00
	Civitas	5, 00
	Rembt de lots par M ^{me} Bezaud	21, 00
		<hr/>
		21.827, 10
	Divers	182, 25
		<hr/>
		22.009, 35

Dépenses		
Liègey	Bière et gâteaux-chocolat	2325, 00
Lauhey	Bière limonaire	115, 00
Barbouillet	Bière	72, 00
Lots pour la tombola (M ^{lle} Bezaud)		155, 70
Liègey	Bière et gâteaux	760, 00
Lauhey	Bière	70, 00
Séverin Vaulaillon	album de dames	48, 00
Chéhicité		137, 30
Breuillet	location des costumes	819, 50
Lansuette	musique	27, 00
Poste, télégraphe, cartes et musique		55, 00
Envoi à M ^{me} Feyot		100, 00
		<hr/>
		4684, 50
		<hr/>
Recettes		22.009, 35
Dépenses		4684, 50
		<hr/>
Bénéfice net		17.324, 85
		<hr/>
Verse à M ^{me} Vicelin Valeur		2.000, 00
"	"	15.324, 85

Cahier de comptes d'une séance récréative au profit des prisonniers



Communiqué de presse

8 juin 2020

Connaissez-vous l'ONF ?

Créé en 1964, l'Office national des forêts (ONF) est un **établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)** placé sous la double tutelle du ministère de l'agriculture chargé des forêts et de celui de l'environnement. Il emploie **9000 professionnels** au service de la transition écologique et énergétique.

L'ONF assure trois missions :
la production de bois
l'accueil du public
la protection des écosystèmes

Il gère **11 millions d'hectares** forêts publiques.

Pour savoir +
Informations sur le site de
la [DRAAF Bourgogne-Franche-Comté](#).

Les forêts de Bourgogne-Franche-Comté menacées par les chenilles de Bombyx disparate

Depuis le début du printemps, une prolifération de chenilles du papillon *Bombyx disparate* est observée dans les départements de la Côte d'Or, de la Saône-et-Loire et de la Haute-Saône. Ce phénomène a été favorisé par un climat doux avec un hiver et un printemps relativement secs. La chenille du *Bombyx disparate* est un parasite vorace qui se nourrit principalement de feuilles de chênes. Plusieurs centaines d'hectares de feuillus sont touchés actuellement avec des dégâts plus importants que ceux qui avaient été constatés en juin 2019.

Qu'est-ce que le *Bombyx disparate* ?



Chenille *Bombyx disparate*
©ONF-UT Sud Saône-et-Loire

Le *Bombyx disparate* (*Lymantria dispar*) passe comme tous les papillons par un stade larvaire sous forme de chenille. A partir du quatrième stade de son développement on peut la reconnaître facilement grâce à sa fourrure noire ornée de points rouges et bleus le long du dos. Elle peut mesurer jusqu'à 8 cm et se nourrit quasi exclusivement de feuilles de chêne avant de se transformer en papillon. Elle n'est active que d'avril à juin.



Papillon *Bombyx disparate*
©Entomart

La présence du *Bombyx disparate* n'est pas nouvelle. L'évolution de sa population suit des cycles d'une dizaine d'années. Les services de l'ONF constatent une nouvelle augmentation de sa population depuis 2018, très importante en 2020. En région Bourgogne-Franche-Comté, la dernière grande phase de pullulation de *Bombyx disparate* remonte au début des années 90. L'apparition de ce parasite est imprévisible. Il peut proliférer dans une région donnée, puis s'y faire oublier des années durant, et entre temps apparaître en masse là où on ne l'attend pas vraiment.

Des dégâts spectaculaires, mais sans danger pour l'homme

Ces invasions de chenilles peuvent être incommodantes, voire désagréables, dans les forêts, parcs et jardins ou encore façades de maisons, mais contrairement aux chenilles processionnaires, les chenilles de *Bombyx disparate* ne sont pas urticantes. **Elles ne représentent donc pas un danger pour l'homme (sauf allergie spécifique)** prudence, il convient toutefois de ne pas les toucher.

Communiqué de presse

8 juin 2020

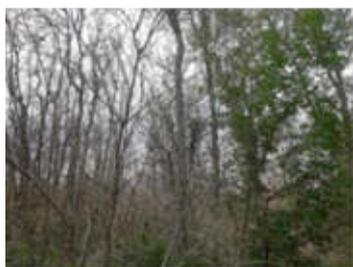
Les secteurs du **Pays de Vingeanne (21)**, de **Chalon Ouest (71)**, du **Maconnais-Clunisois (71)** et de **Champlitte (70)** sont particulièrement affectés par la présence des chenilles *Bombyx disparate*.

Des forêts menacées car déjà fragilisées par la sécheresse



Chenilles *Bombyx disparate*
©ONF-UT Sud Saône-et-Loire

Le chêne constitue le mets privilégié des chenilles de *Bombyx disparate* mais toutes les essences feuillues ou résineuses sont consommées, notamment le charme et le hêtre. Les arbres touchés n'ont plus de feuilles, on parle alors de « défoliation ». Ce phénomène peut toucher des milliers d'hectares, voir des dizaines de milliers dans les cas extrêmes ce qui va donner un aspect « hivernal » aux forêts et impacter ainsi fortement et durablement le paysage.



Arbres défoliés
©ONF-UT Sud Saône-et-Loire

En principe, les arbres atteints retrouvent leur feuillage après quelques mois. Cette repousse les sollicitant fortement, leur croissance s'en trouve souvent compromise. La situation est toutefois préoccupante car les défoliations constatées peuvent affecter des arbres déjà affaiblis par les sécheresses successives de ces trois dernières années. Ils peuvent alors d

Les Calosomes sont des insectes contribuant à l'élimination des chenilles qui constituent leur proie de prédilection.



Calosoma inquisitor

Comment lutter contre le *Bombyx disparate* ?

Il n'existe aucun moyen efficace pour se débarrasser définitivement des chenilles. L'ONF n'applique pas de traitement insecticide : ces moyens de lutte chimique, non sélectifs, impactent d'autres papillons et insectes qui contribuent à la richesse biologique du milieu forestier. Des prédateurs naturels comme des oiseaux, insectes ou des chauves-souris permettent de réguler la population de *Bombyx*.

En cas de prolifération importante dans des zones habitées, une dispersion par nettoyage à l'eau est préconisée. Enfin, à partir de la fin du mois de juin, les attaques massives cesseront car les chenilles deviendront des papillons. En effet, il n'y a qu'une ponte par an. Par ailleurs, les niveaux de population du *Bombyx disparate* passent par des pics de culmination qui durent rarement plus de 2 ans.

Le DSF gère un dispositif de surveillance, de diagnostic et de conseil phytosanitaire pour la forêt. Il s'appuie sur un réseau de plus de 200 forestiers de terrain.

[Pour en savoir plus](#)

Des peuplements surveillés de près par les équipes de l'ONF

Les peuplements touchés (dont certains avaient déjà été affectés par une invasion de chenilles en 2019, en particulier sur le secteur de la Vingeanne) font l'objet de signalisations systématiques par les techniciens aux spécialistes du réseau DSF (Département de la Santé des Forêts), qui mettent en place des suivis. Ainsi des comptages de ponte ont été effectués en hiver. Les peuplements feront également l'objet d'une de détecter les dépérissements d'arbres.

Communiqué de presse

8 juin 2020

➔ Actuellement, le nord de la Haute-Saône est le plus touché par des invasions de chenilles processionnaires, notamment le secteur de **Passavant-la-Rochère (70)**.

Les bons réflexes à adopter

Quelques conseils à connaître pour se protéger des chenilles :

- éviter d'aller sous les arbres porteurs de nids ;
- ne pas toucher les chenilles ou leurs nids ;
- éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition ;
- ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint ;
- éloigner les animaux de compagnie.
- porter des vêtements protecteurs dans les zones infectées.

En cas de contact : prendre une douche tiède et changer de vêtements.
-Si des problèmes subsistent malgré cela, ne pas hésiter à consulter son médecin traitant.
-Si des réactions sont visibles sur votre animal de compagnie, consulter rapidement un vétérinaire.

En savoir +

Recommandations sanitaires sur le site de l'**Agence régionale de santé (ARS)** du Grand Est : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/>

Chenilles processionnaires, soyons vigilants !

Certains sites forestiers sont envahis de chenilles processionnaires. Ces parasites, contrairement à la chenille du Bombyx disparate, représentent un risque sanitaire pour l'homme et les animaux. L'Office national des forêts invite à la plus grande prudence sur les lieux infestés. Leur présence peut affaiblir considérablement les arbres touchés voire entraîner des dépérissements.

Comment reconnaître des chenilles processionnaires ?



Chenilles processionnaires du pin
©ONF

Il existe deux sortes de chenilles processionnaires, celles qui colonisent les pins et celles qui colonisent les **chênes**. Toutes deux sont des larves de papillons de nuit. Comme leur nom l'indique, elles sont aisément reconnaissables car elles se déplacent par centaine en procession pour construire leur nid qui est en général plaqué sur le tronc ou sous les branches des arbres. Leurs poils possèdent des propriétés urticantes pendant plusieurs années. Ainsi, ces chenilles, vivantes ou mortes, et leurs nids même anciens constituent un risque pour la santé des promeneurs et de leurs animaux de compagnie. Elles sont également très voraces puisqu'elles sont aussi à l'origine de défoliations importantes sur les arbres qu'elles colonisent.



Chenilles processionnaires du chêne
©ONF-Renaud François



Chenilles processionnaires du chêne
©ONF-Renaud François



Nid de chenilles processionnaires du chêne
©ONF

Comme pour les chenilles du Bombyx disparate, l'ONF n'applique pas de traitement insecticide qui pourrait s'avérer dangereux pour d'autres espèces parce que non sélectif.

En fonction du niveau d'infestation constaté, certains sites pourront être fermés à la circulation afin de garantir la sécurité du public.

POUR EN SAVOIR PLUS ?

Camille MARCQ

Responsable territoriale communication
ONF Bourgogne-Franche-Comté
Tél. : 06 71 72 08 12 ; camille.marcq@onf.fr

SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT

Avec le renouvellement des conseils municipaux des différentes communes membres du syndicat (Chaume-et-Courchamp, Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne, Montormentier, Orain, Pouilly-sur-Vingeanne, Sacquenay, Saint-Maurice-sur-Vingeanne et Saint-Seine-sur-Vingeanne), la composition du comité syndical va être modifiée.

2 délégués par Commune seront élus par les Conseils Municipaux, et en son sein, le Syndicat élira un nouveau Président.

La commune de Saint Seine sur Vingeanne souhaite remercier Louis Gentilhomme pour ses 6 années passées à la Présidence du Syndicat. L'ambitieux pro-

gramme de travaux réalisé, la réhabilitation en urgence de certains ouvrages, la recherche de moyens financiers et l'état des lieux échancé des réalisations à entreprendre ont été ses missions quotidiennes. Sur de bons rails aujourd'hui, il conviendra aux nouveaux élus (le conseil syndical n'est pas installé à la date de parution de ce magazine), de poursuivre la modernisation des réseaux et la remise à niveau des nombreuses installations nécessaires à la bonne distribution de ce bien si précieux qu'est l'eau potable et son recyclage par l'assainissement.

Merci Monsieur le Président, cher Louis, d'avoir permis au syndicat de voir l'avenir clair comme de l'eau de roche...

SYNDICAT MIXTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Après plusieurs mois de développement, nous sommes heureux de pouvoir vous présenter notre nouveau site

<https://smom.fr/>

Il permettra d'accompagner notre essor commun et de faciliter vos démarches.

Vous y trouverez des informations claires et pratiques, aussi l'historique du SMOM et toute l'actualité. N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques par le biais du formulaire de contact (améliorations à apporter, difficultés à trouver une information, ou toutes autres observations). Ce site, est également disponible en version adaptée pour les smartphones.

En espérant que vous apprécierez ce nouveau moyen de communiquer avec nous, nous vous souhaitons une bonne découverte du site.

ASSOCIATION MUSIQUE, CULTURE ET PATRIMOINE

19 - 20 septembre : Journées du Patrimoine

ET SI NOUS RETOURNIONS À L'ECOLE...

Le thème de ces journées est :

Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie !

L'association Musique, Culture et Patrimoine vous propose donc de reprendre le chemin de l'école en revisitant l'ancienne salle de classe que, peut-être, vous avez connue... il y a 50 ans ou plus !

On apprend aussi en s'amusant : de vieux jouets seront aussi exposés.

Si vous avez des photos de classe, des cahiers, des livres, des pupitres, des jouets..., vous pourriez enrichir cette exposition.

Merci de prendre contact auprès de :

- BERTIN Bernadette : 06 81 41 09 71
- CADET Marie-Louise : 06 88 67 51 22

Ces «trésors» seront réceptionnés en mairie, de 15 h à 17 h, du 14 au 17 septembre.

Nous en prendrons le plus grand soin.



Qui reconnaissez-vous ?

FOOTBALL CLUB VINGEANNE

Dès septembre 2019, c'est avec trois équipes seniors dans les divers championnats que la saison débute. À la trêve des confiseurs, l'équipe fanion seniors qui joue en 2^{ème} division départementale, se place dans le trio de tête de sa poule. Une de nos deux équipes seniors qui joue en 4^{ème} division départementale se classe en milieu de tableau.

Alors que les championnats doivent reprendre début mars, la crise sanitaire met un coup d'arrêt à toutes les rencontres. Après quelques semaines d'interruption, la Fédération Française de Football décide d'arrêter définitivement tous les championnats professionnels et amateurs et fige les classements de mi-saison.

Une fin de saison brutale avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer pour notre club.

Plus de rencontres de football, plus de recettes pour le club, et des joueurs qui restent sur leur faim de sport et ne savent pas quand ils pourront fouler à nouveau les pelouses !

La saison 2019 / 2020 restera dans la mémoire du club : Ces jours derniers, les montées et descentes des équipes pour la nouvelle saison furent annoncées par le District, c'est grâce à notre place dans le classement à mi-saison et la descente d'un club en catégorie inférieure, que nous accédons en D1 pour la saison 2020 / 2021.

Une satisfaction pour l'ensemble des joueurs et dirigeants du club après deux montées en

trois saisons.

À présent, il va falloir reprendre les entraînements et assurer le quotidien, avec les contraintes dues à la crise sanitaire. Je sais que je peux compter sur les joueurs et leur motivation pour cette prochaine saison.

Le 30 août 2020, l'équipe fanion disputera le 1er tour de Coupe de France, espérons qu'elle fasse une aussi belle performance que la saison dernière où elle a accédé au 4^{ème} tour !

Je voudrais une nouvelle fois vous remercier pour votre soutien et l'affection que vous témoignez au Football Club Vingeanne. Nous vous invitons à venir encourager les jeunes le samedi et les seniors le dimanche la saison prochaine.

Je veux ici, renouveler mes remerciements à la municipalité de St Seine pour la mise à disposition de locaux et l'entretien du terrain.

Avec les dirigeants et joueurs, nous ferons tout ce qui est possible pour promouvoir, sur notre territoire les valeurs du sport. Notre travail est un éternel recommencement, mais notre dynamisme et notre motivation de chaque jour font que nous réussissons à développer et à pérenniser le Football Club Vingeanne afin de donner aux jeunes la possibilité de s'épanouir dans le sport.

A très bientôt autour des stades.

Allez le FCV !

Gérard Dupuy

Président du Football Club Vingeanne

Tél / 06 43 98 45 36

Mail. montigny-vingeanne.fc@lbfc-foot.fr



Remise de cadeaux aux jeunes de Football club Vingeanne



ASSOCIATIONS

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Après ce confinement qui nous a tous fortement inquiétés et qui a contraint les associations à annuler cette année le vide-grenier et la marche gourmande, quelques dates (prévisionnelles) de manifestations ont été fixées pour cette fin d'année !

CALENDRIER

Vendredi 31 juillet, samedi 1 ^{er} Août dimanche 2 Août	Concours de Ball-Trap	BTC Vingeanne 06 86 07 36 32
Dimanche 30 août	Concours de pêche	À la Recherche Du Temps 06 80 38 36 51
Samedi 19 septembre Dimanche 20 septembre	Journées du Patrimoine Exposition à l' école : le passé recomposé	Musique Culture et Patri- moine 06 81 41 09 71
Octobre/novembre	Concert à l'église	Musique Culture et Patri- moine 06 81 41 09 71
Samedi 31 octobre	Halloween	L'ANE 06 78 72 21 48
Dimanche 22 novembre	Concours de belote	Club des Aînés 06 42 72 45 04
Samedi 12 décembre	Spectacle de Noël	L'ANE 06 78 72 21 48
Dimanche 13 décembre	Marché de Noël	L'ANE 06 78 72 21 48

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en juillet 2020 : 408

Décès

- PRÉTET Michel le 1er mars 2020
- CURÉ Gabriel le 8 mars 2020
- CAGNANT Jean le 12 avril 2020
- GARNIER Denise le 24 mai 2020
- BOUCHARD Claude le 9 juin 2020

Naissances

- THIÉBAUT Myla le 19 décembre 2019
- RES ALVÈS Lyanna le 26 avril 2020

Nouveaux habitants

- Pascale VICARD et Frédéric RIVETTI au 24 de la rue Haute du Chanoy
- Gérard FRANÇOIS au 34 de la rue Basse
- Justine CARNET et Kevin TORRÈS au 10 de la rue de Pouilly
- Évelyne OSANA et Franck SEYEUX au 13 de la Petite rue de Belle Charme



Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Christian CHARLOT
François SOUVERAIN
Noëlle FAIVRE
Philippe CARRIOT

Mise en page : Gérard FAIVRE

COMMERCES AMBULANTS, COMMERCES ET ARTISANS

POISSONNERIE FRUITS ET
LÉGUMES
Mr. BARON 21310 MIREBEAU
Tél : 06 83 01 10 22
Le mardi matin

SURGELÉS TOUPARGEL :
21000 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Tél : 03 80 46 17 22
MAXIMO : 21000 DIJON,
Tél : 03 80 28 00 70
THIRIET : 52000 CHAUMONT,
Tél : 03 25 35 00 25

PETIT MARCHÉ FRAIS
Fromages-charcuterie
Établissements MAURON
70100 GRAY-LA-VILLE
Tél : 03 84 65 04 24
Le jeudi après-midi

FROMAGES CHARCUTERIE
70700 CHARCENNE
Tél : 03 84 65 68 68
Le mardi après midi

Duophotographie



Contacts : 06.09.48.15.24
duophotographie@gmail.com
Facebook : duophotographiepageofficielle



**Alex Elague Vert
HRIVNAK EIRL**
TEL : 06 40 89 59 27

HRIVNAK Alexandre
Arboriste Grimpeur - Paysagiste
Email : alexelaguevert@outlook.fr 21610 Saint Seine Sur Vingeanne

Osiris
Naturopathie

06.09.48.15.24



Thérapie intuitive
Réflexologie
osiris.naturopathie@gmail.com

**Artisan
Plombier -Chauffagiste**



LEROUX
06 77 38 67 51
laurent.leroux21@orange.fr



**Pompes Funèbres
Dijonnaises et Marbrerie**

**Sébastien JOUAN
Isabelle LE MEN**
211 bis rue d'Auxonne
21000 DIJON
Tel : 03.80.66.24.02
FAX : 03.80.66.10.22
E-mail : pompes.dijonnaises21@gmail.com



LORRAINE VENAISON SARL
CENTRE DE TRAITEMENT ET DECOUPE
GIBIERS CHASSE FRANCE
PERENIGUEZ JUAN JOSE
2 RUE DE ROSIERES
F- 21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE
Tél : 0661886735
Fax : +33(0)380759322
lorraine.venaison@orange.fr

Boulangerie Pâtisserie



**Véronique et Jérôme
MONIOTTE**
15 rue basse
21610 Saint Seine sur Vingeanne
tél : 03 80 85 58 02

**SERRURERIE
CHEVALIER**

Le Moulin
21610 Saint-Seine-sur-Vingeanne
Téléphone : 06 80 38 36 51

- Montages industriels
- Pose de V M C
- Tous travaux de serrurerie et de métallurgie
- Portails électrifiés ou non

**ENTREPRISE JACKY
MARCEL** plaquiste peintre facade
entreprise a votre service depuis 1982



qualifiée qualibat RGE
21610 ST - SEINE sur VINGEANNE
03.80.95.42.77 port 06.80.95.48.81
jackymarcel0791@orange.fr